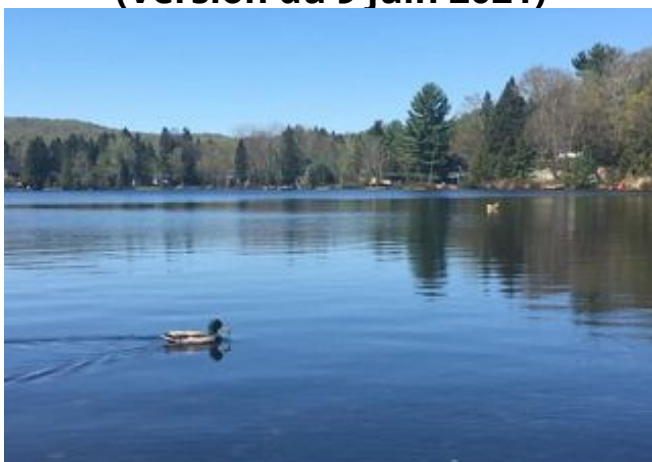


Code de bonnes pratiques au Lac Corbeau

(résumé)

(Version du 9 juin 2021)



« Nous devons apprendre à vivre ensemble comme des frères, sinon nous allons mourir tous ensemble comme des idiots. »

Martin Luther King

Pour conserver un environnement de qualité, il faut agir et,

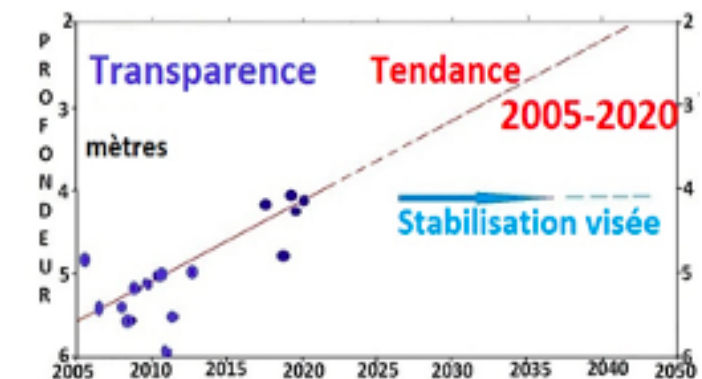
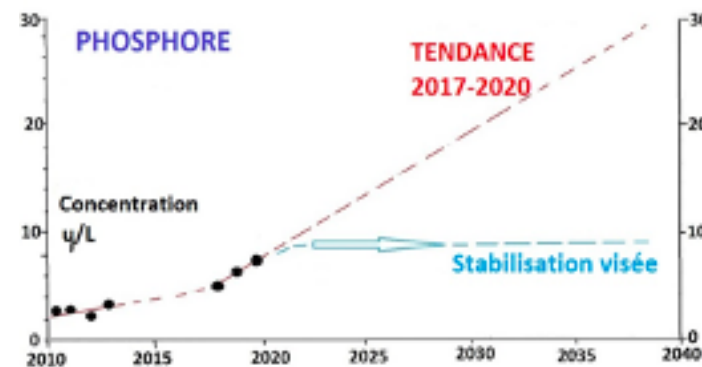
- Réduire la contamination qui détériore la qualité de l'eau du lac ;
- Naviguer de façon à ne pas accentuer la contamination de l'eau par le brassage des sédiments et l'érosion des berges ;
- Empêcher que des espèces aquatiques envahissantes altèrent à jamais le lac ;
- Promouvoir le traitement des eaux usées de toutes les habitations du secteur ;
- Revitaliser et entretenir les bandes riveraines ;
- Prévenir l'érosion des sols par des aménagements qui laissent en place le plus d'arbres possible ;
- Empêcher les déversements et les écoulements qui favorisent la prolifération d'algues bleues.

Pour maintenir la qualité de vie actuelle et dans le futur, il faut

- Combiner civisme, plaisir et protection de l'environnement ;
- Assurer la sécurité des usagers par une signalisation et des règles adaptées aux conditions du lac ;
- Pratiquer des activités nautiques en harmonie avec l'environnement et tous les usagers ;
- Savoir que la valeur foncière et sentimentale d'une propriété diminue avec la contamination du lac.

Impact sur la qualité de l'environnement

Les résultats des analyses d'eau faites sur une période de 15 ans sont alarmants. La qualité de l'eau du lac a tendance à se dégrader. La **concentration en phosphore a augmenté de 115% en 10 ans** passant de 3,4 à 7,3 µg/L. De plus l'eau devient de moins en moins claire ayant subi **une perte de transparence de 25% depuis 2005** passant de 5,5 à 4,1 m. Ces deux graphiques illustrent les résultats, les tendances et la stabilisation visée, c'est-à-dire là où il faut «aplatir la courbe».

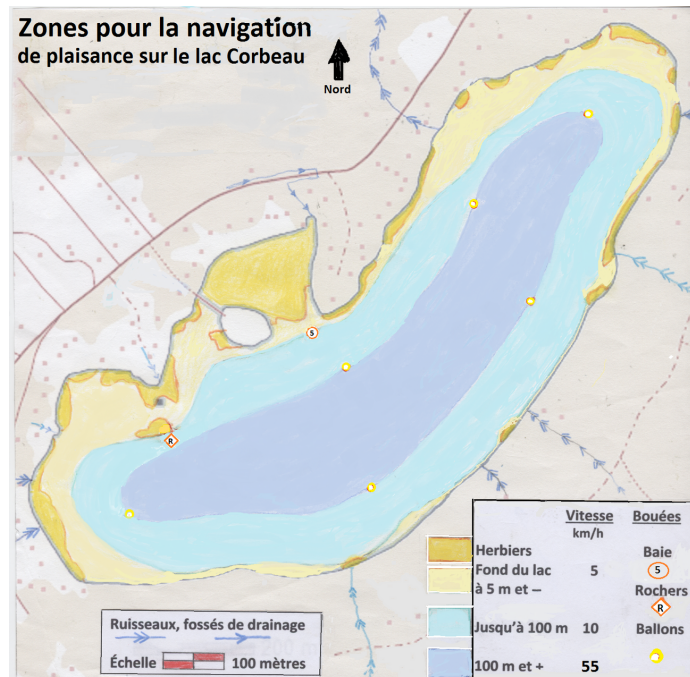


Cette détérioration a pour causes :

- 1) la remise en solution de contaminants présents dans les sédiments ;
- 2) l'augmentation du volume des eaux usées dont une partie demeure non-traitée ;
- 3) les produits nettoyants qui contiennent du phosphore lequel n'est pas traité par les fosses septiques ;
- 4) l'érosion des sols due à une diminution du couvert végétal et forestier ;
- 5) l'utilisation d'engrais et de produits chimiques ;
- 6) les déversements provenant de lacs artificiels en amont.

Urgence d'agir

À ce rythme, si rien n'est fait, les algues bleues auront des conditions propices pour envahir le lac d'ici 10 à 20 ans. Agissons avant que les activités nautiques deviennent, une à une, impossibles à pratiquer par la génération de nos enfants.



En jaune, près de la rive où poussent des plantes aquatiques et où le fond du lac est à moins de 5 m de profondeur, une vitesse de 5 km/h est recommandée pour empêcher la remise en solution du phosphore, du carbone organique dissous, de la chlorophylle et d'autres éléments chimiques par le brassage des sédiments et des plantes aquatiques.

En **bleu pâle**, entre les bouées et la zone peu profonde, les embarcations doivent limiter leur vitesse à 10 km/h pour assurer la protection des propriétaires d'embarcations non motorisées, des baigneurs et des berges.

En **bleu foncé**, dans le plus grand périmètre situé au centre du lac à 100 mètres et plus de la rive, les embarcations à moteur peuvent naviguer jusqu'à 55 km/h. Les activités de remorquage (ski, pneumatique...) y sont autorisées. Les virages en 8 et les encerclements répétés qui génèrent des vagues sont à déconseiller, car elles créent des vagues qui brassent les sédiments de fond.

Sécurité nautique

Tous les types d'embarcations doivent respecter les consignes de Transport Canada spécifiées dans le Guide de sécurité nautique.

Types d'embarcations

Les motomarines n'ont jamais été tolérées sur le lac Corbeau. Les bateaux « wakeboards » produisent des grosses vagues qui ont des impacts importants sur les sédiments de fond et les berges. Pour minimiser ces impacts, les activités menées par ces bateaux doivent se faire à plus de 300 m de la rive, ce qui est impossible au lac Corbeau dont la largeur est de 600 m.

ÉTAPE 1
INSPECTEZ vos équipements nautiques

ÉTAPE 2
RETIREZ les boues et végétaux et JETEZ-les loin du plan d'eau

ÉTAPE 3
VIDEZ l'eau (cale, moteur, vivier, etc.)

ÉTAPE 4
LAVEZ votre équipement nautique à l'eau chaude, à haute pression ou laissez sécher pendant 5 jours

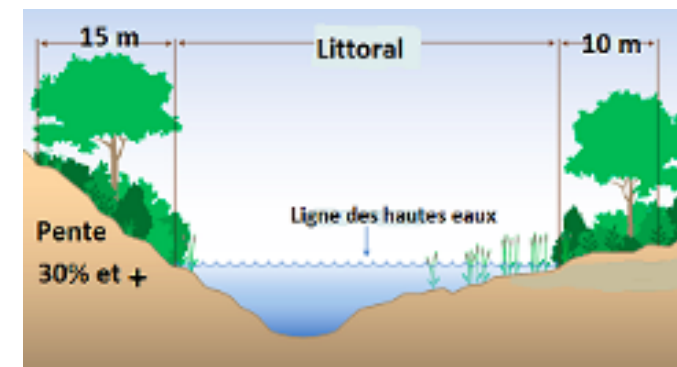
Empêcher la propagation des espèces exotiques envahissantes

Tous les types d'embarcations et leurs équipements, les gonflables, les planches, skis, jouets, rames, équipements pour la pêche doivent être nettoyés et lavés lorsqu'il y a eu contact avec de l'eau d'un autre lac ou d'un cours d'eau.



Protection de la bande riveraine

Protéger la bande riveraine, veiller à sa revitalisation, en conformité avec le règlement municipal 640.



Traitement des eaux usées dans le bassin versant du lac

Tous les propriétaires de résidences ou de chalets doivent avoir un système qui traite ou entrepose temporairement les eaux usées domestiques en conformité avec la réglementation du gouvernement du Québec et celle de la municipalité de St-Damien.

Utilisation de produits écologiques

Il faut utiliser des produits nettoyants sans phosphate pour la vaisselle, le lave-vaisselle, la lessive et tout autre usage. Le compost et les engrais biologiques sont fortement recommandés.



La version intégrale du Code de bonnes pratiques au Lac Corbeau est disponible le site web de l'[Association du Lac Corbeau](#) ou la page [Facebook de l'Association](#)